

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2014

RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1468)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CD425

présenté par

M. Chassaigne, M. Carvalho, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Charroux,
M. Dolez, Mme Fraysse et M. Sansu

ARTICLE 5

A la seconde phrase de l'alinéa 8, après les mots :

"en terme de",

insérer les mots :

"de développement du service public ferroviaire, de sécurité des personnes et des biens,
d'aménagement du territoire, de réponses aux besoins de transports de la population,".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.